

Le PRÉSIDENT: Tout récemment je passais en revue les renseignements que je possédais sur ce qui se passe au conseil du Trésor et il me semble qu'on y exerce le maximum de jugement avec le minimum d'information. Voilà un des changements qui s'imposent. Monsieur Black, dans l'intérêt de toutes les parties en cause, ne pourrait-on pas remédier à la situation en disant que le Comité recommandera au conseil du Trésor d'étudier de nouveau cette question en se basant sur le fait que selon toute apparence il y a eu des injustices dues à une interprétation erronée des décisions du ministère de la Justice et de plus à l'insuffisance des renseignements soumis au conseil du Trésor au moment des décisions en cause?

L'hon. M. BLACK: Je serais certainement bien heureux de voir le Comité en agir ainsi s'il le peut parce que l'on a commis une grande injustice à l'égard de ces fonctionnaires dont la plupart seront bientôt mis à la retraite.

Le PRÉSIDENT: A cause de leurs années de service?

L'hon. M. BLACK: Pas nécessairement; la raison est que le département a décidé de réduire l'effectif.

Le PRÉSIDENT: Si la chose retournait au conseil du Trésor, vous pourriez alors montrer à M. Ronson, le secrétaire du conseil, les prétendues décisions du ministère de la Justice et un mémoire exprimant les vues des fonctionnaires, et vous pourriez lui passer votre propre mémoire sur les faits qui, à votre avis, devraient être signalés au conseil du Trésor.

Dr. ROCHE: Voulez-vous me permettre une question? Dans le mémoire que j'ai rédigé moi-même et que mes deux collègues ont signé avec moi, si je dis que cela ne devrait pas s'appliquer aux titulaires actuels, cela donnerait-il satisfaction?

Le PRÉSIDENT: Oui.

L'hon. M. BLACK: Il faut que vous alliez plus loin, je crois. Vous avez complètement mal interprété, à mon avis, l'opinion du sous-ministre de la Justice.

Dr ROCHE: En laissant tout cela de côté, supposons que M. Black s'en tienne à la proposition acceptée par lui-même à mon bureau, en juillet dernier, et qu'il concentre ses efforts en faveur de ces fonctionnaires sur les membres du conseil du Trésor pour qu'ils n'appliquent pas aux titulaires actuels la décision du ministre de la Justice, qu'elle soit mal interprétée ou non. Tel est l'avis que j'ai donné à M. Black en juillet dernier et que je jugeais accepté. Il m'a dit qu'il allait voir les membres du conseil du Trésor et le premier ministre et suivre mon idée. A présent si cette suggestion est mise en pratique, je me demande si elle portera remède à la situation et s'il faudra ensuite avoir une nouvelle décision applicable aux futures nominations. Car si cela doit remédier à la situation, nos vues sont maintenant devant le conseil du Trésor en ce qui concerne le reclassement du maître de poste de Dawson.

Le PRÉSIDENT: Cela répond-il à votre question? Je crois que si elle veut étudier la question en ce qui concerne les titulaires actuels, puis rectifier ce qui semble être injuste envers la famille du maître de poste décédé, la Commission du Service civil pourrait fort bien reconsidérer toute la classification des employés futurs. S'il y a d'autres données ou d'autres renseignements à produire sur lesquels elle pourrait se guider, qu'on les produise.

Dr ROCHE: On m'informe, monsieur Black, et je m'en tiens encore là, qu'il n'est pas juste de punir les employés actuels en leur retournant le 5 p. 100 qu'ils ont versé de bonne foi, car ils ont un contrat tacite, et cette remarque s'applique non seulement au Yukon mais aux commissaires du commerce, aux représentants du ministère de l'Immigration en Europe et à divers endroits ailleurs. J'ai discuté la question avec les fonctionnaires du ministère de la Justice. Je leur ai